



Je ne peux plus aller à la messe : comment faire ?

A partir du 3 novembre 2020, les rassemblements, y compris pour le culte, sont interdits. Seules les célébrations d'obsèques sont autorisées sous certaines conditions. Voici quelques propositions pour continuer malgré tout la prière.

Dans un cadre privé, la messe est célébrée tous les jours par l'évêque et les prêtres en communion avec le diocèse pour porter les grandes intentions de notre temps.

Il existe aussi un grand nombre de propositions sur internet.

Suivre la messe le dimanche

Le dimanche : ■

Mgr Gosselin proposera aux diocésains de Charente de s'associer par la vidéo à la messe qu'il célébrera chaque dimanche à 10h00. Elle sera retransmise en direct sur charente.catholique.fr

Il est possible de regarder la messe le dimanche à 11h00 sur France 2 ou sur www.lejourduseigneur.com.

Par ailleurs, les paroisses proposent différents temps et modalités de prière pour rester liés et en communion. Liturgie des heures, chapelets, échanges d'intentions de prière, les propositions peuvent être multiples. Informez-vous auprès de votre paroisse pour en connaître les initiatives.